



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 3 août 2020, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher - conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin - conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30

603-08-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Adoption des procès-verbaux

3,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

4 Communiqués et correspondances

4,1 Rapport annuel 2019-2020 de l'Appui du Centre du Québec

5 Administration et finances

- 5,1 Adoption de l'audit 2019 déposé par la firme comptable FBL
- 5,2 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour juillet 2020
- 5,3 Adoption du règlement d'emprunt n° 617 / TECQ 2019-2023
- 5,4 Dotation spéciale de fonctionnement / partenariat 2020-2024
- 5,5 Suivi / indemnisation d'aide financière sinistre du 1^{er} novembre 2019
- 5,6 Quittance / dossier 405-17-002771-207 / Machinerie M. Houle Inc.
- 5,7 Liste des dossiers à détruire selon le calendrier de conservation des archives du Québec
- 5,8 Tech-Nic réseau conseil / banque d'heures au soutien technique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

5,9 Exemption des intérêts au compte de taxe 2020

6 Sécurité publique

- 6,1 Rapport du directeur du service incendie
- 6,2 Somum / renouvellement

7 Travaux publics

- 7,1 Rapport du directeur des travaux publics
- 7,2 Abrogation de la résolution 596-07-2020 lignage des chemins
- 7,3 Lignage des chemins

8 Hygiène du milieu

- 8,1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
- 8,2 Plan de gestion des matières résiduelles mars 2021

9 Aménagement et urbanisme

- 9,1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment
- 9,2 Dérogation mineure lot 5 740 555 / matricule 0275-33-1713
- 9,3 Demande d'extension de délai au MAMH pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond

10 Loisirs et culture

- 10,1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel
- 10,2 Partenaires 12-18 / cotisation 2020

11 Sujets divers et Varia

- 11,1 Prochaine réunion régulière le mardi 8 septembre 2020, 19 h 30

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

Adoptée

604-08-2020 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 juillet 2020, tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019-2020 DE L'APPUI DU CENTRE DU QUÉBEC

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil le rapport annuel de l'Appui du Centre du Québec 2019-2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

605-08-2020 5.1. ADOPTION DE L'AUDIT 2019 DÉPOSÉ PAR LA FIRME COMPTABLE FBL

CONSIDÉRANT QUE le projet d'audit 2019 a été adopté lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le 6 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le rapport financier 2019, consolidé et audité par la firme comptable FBL S.E.N.C.R.L. de Drummondville, est accepté comme présenté et sera remis aux Affaires Municipales et de L'Habitation du Québec après adoption.

Adoptée

606-08-2020 5.2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR JUILLET 2020.

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de JUILLET 2020, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>237 833,61 \$</u>
Taxes 2019	1 771,17 \$
Taxes 2020	193 065,65 \$
Intérêts reçus	470,36 \$
Mutations immobilières	3 527,60 \$
Entraide incendie	976,48 \$
Permis et dérogation	350,00 \$
Billets d'infraction	269,00 \$
Imposition droits carrières-sablières	35 531,18 \$
Camp de jour	1 600,00 \$
Revenus divers	74,79 \$
Remboursement Fonds santé sécurité	197,38 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Dépenses	934 665,22 \$
Rémunération régulière	49 643,70 \$
Rémunération incendie	5 103,92 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	288 692,43 \$
Factures à payer	591 225,17 \$

Adoptée

607-08-2020 5.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 617 / TECQ 2019-2023

Règlement n° 617

Emprunt de 858 959 \$, afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa de l'article 1061.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la confirmation de la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par la Ministre Andrée Laforest, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, datée du 21 juin 2019, afin de permettre les travaux d'installation, le renouvellement des conduites d'égouts et de voirie locale comme suit :

- N° projet 64-49005-01 2019 = rues Provencher, Lafond, 3^e rang, 8^e rang, route Talbot et chemin du Plateau 314 222 \$;
- N° projet 64-49005-02 2020 = rues Provencher, Lafond, 3^e rang, 8^e rang, route Talbot et chemin du Plateau 295 737 \$;
- N° projet 64-49005-03 2021 = rues Provencher, Lafond, 3^e rang, 8^e rang, route Talbot et chemin du Plateau 249 000\$;

ATTENDU que la Municipalité a déposé une programmation des travaux devant être réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2023, auprès de la Direction générale des infrastructures et qu'elle a obtenu l'approbation de cette programmation le 21 juin 2019;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 5 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 858 959 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020 par messieurs DOUGLAS BEARD et ÉRIC PROVENCHER

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 6 juillet 2020 par madame SUZANNE DANDURAND et monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil décrète ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2.

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 858 959 \$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 5 ans.

ARTICLE 3.

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la lettre d'approbation de la programmation des travaux obtenue de la Direction générale des infrastructures du Québec, datée du 21 juin 2020, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

5.4. DOTATION SPÉCIALE DE FONCTIONNEMENT / PARTENARIAT 2024

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant une dotation spéciale de fonctionnement. La mairesse dépose ledit document à la séance.

5.5. SUIVI / INDEMNISATION D'AIDE FINANCIÈRE SINISTRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil une communication du Ministère de la Sécurité publique du Québec concernant le traitement du dossier d'indemnisation automnale du sinistre survenu le 31 octobre et le 1^{er} novembre 2019. La mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

608-08-2020 5.6. QUITTANCE / DOSSIER 405-17-002771-207 / MACHINERIE M. HOULE INC.

CONSIDÉRANT la décision de la Cour Supérieure (Chambre civile) du Québec du District de Drummond sous le C.S. 405-17-002771-207 dans la cause qui oppose Machinerie Marcel Houle Inc et Marcel Houle, demandeurs contre la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et ses élus, défendeurs et le Procureur Général du Québec, mis en cause;

CONSIDÉRANT qu'il y a quittance complète, générale et définitive à la défenderesse et à chacun des défendeurs;

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal abroge la résolution portant le numéro 498-04-2020 datée du 6 avril 2020;

QUE les demandeurs renoncent de plus à invoquer les faits énoncés à la demande introductive d'instance dans d'autres procédures judiciaires.

Adoptée

609-08-2020 5.7. LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une liste des documents à détruire et conforme au calendrier de conservation des Archives nationales du Québec, a été déposée devant le Conseil pour destruction;

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les dossiers soient détruits en conformité avec les *Lois* qui régissent la destruction des documents des archives du Québec.

Adoptée

610-08-2020 5.8. TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL / BANQUE D'HEURES AU SOUTIEN TECHNIQUE

ATTENDU qu'une banque de 50 heures est nécessaire pour les travaux d'entretien et de soutien en informatique pour le bon fonctionnement des équipements;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'une banque de 50 heures de services (informatique / réseautique, câblage, support à distance, déplacement, etc.) est accordée au coût de 3 550 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE les demandes de services doivent recevoir l'approbation de la directrice générale ou de son adjoint à la direction, sans exception.

Adoptée

611-08-2020 5.9. EXEMPTION DES INTÉRÊTS AU COMPTE DE TAXE 2020

ATTENDU la pandémie de la Covid-19 que subissent nos citoyens;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'exemption des intérêts à zéro pour cent, du règlement 612-1 de taxation 2020, soit maintenue ***jusqu'au 9 septembre prochain***, date à laquelle le Conseil se penchera de nouveau sur la situation exceptionnelle de la levée des intérêts à la taxation foncière de l'année courante.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de juillet 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

612-08-2020 6.2. SOMUM / RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT le service qu'offre Somum (progiciel en gestion des communications de masse) en cas d'urgence pour rejoindre les citoyens de Saint-Félix-de-Kingsey est fiable et satisfaisant;

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le paiement dû en octobre 2020 pour l'année de service 2021 soit autorisé par le Conseil au coût de 890.53 \$, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année 2019.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de juillet 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

613-08-2020 7.2. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 596-07-2020 LIGNAGE DES CHEMINS

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la résolution est abrogée pour cause de mauvaise interprétation et description;

QU'IL n'y a pas de préjudice pour les soumissionnaires en cause.

Adoptée

614-08-2020 7.3. LIGNAGE DES CHEMINS

ATTENDU que trois fournisseurs ont été contactés dans le cadre des travaux de marquage de la chaussée de chemin pour +/- 11 000 mètres linéaires de lignes simples et lignes d'arrêt sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées étant :

- Lignes Maska 3 240 \$ plus les taxes applicables;
- Dura-Lignes Inc. 8 250 \$ plus les taxes applicables;
- MTQ Marquage Traçage Québec 2 750 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat est donné à MTQ Marquage Traçage Québec pour la somme de 2 750 \$ plus les taxes applicables, pour le lignage du chemin du Plateau, chemin des Domaines et le 6^e rang, des lignes simples et des lignes d'arrêt.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓
AVRIL	10,29	10.98	0.69	↑
MAI	10,02	11.19	1.17	↑
JUIN	11,20	10.88	-0.32	↓
JUILLET	11,53	17.09	5.56	↑
AOÛT	15,89			
SEPTEMBRE	10,65			
OCTOBRE	10.99			
NOVEMBRE	10.31			
DÉCEMBRE	10.17			



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

TOTAL	124.61	60.07	5.73	
--------------	---------------	--------------	-------------	--

SITE D'ENFOUISSEMENT 2020

MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01	46.65	-10.96	↓
MAI	66,25	78.18	11.93	↑
JUIN	44,72	43.13	1.59-	↓
JUILLET	34,99	43.08	8.09	↑
AOÛT	57,32			
SEPTEMBRE	45,20			
OCTOBRE	97.63			
NOVEMBRE	40.54			
DÉCEMBRE	30.84			
TOTAL	583.23	228.37	-5.02	

615-08-2020 8.2. **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MARS 2021**

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond devra adopter un projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en mars 2021;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de la MRC de Drummond devront réaliser des actions qui contribueront à réduire la quantité de déchets enfouis;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'un projet de plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027 de la MRC de Drummond sera déposé sous peu et devra être adopté par chaque municipalité, afin d'uniformiser nos efforts à une qualité de l'environnement et à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, afin de déterminer les orientations et les objectifs et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour notre municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey approuve l'approche et le projet que propose la MRC de Drummond.

Adoptée

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de juillet 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

616-08-2020 9.2. DÉROGATION MINEURE LOT 5 740 555 / MATRICULE 0275-33-1713

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation touche le règlement de zonage 547, article 4, régissant les normes d'implantations de bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme un bâtiment construit sur une base de béton, accessoire existant (remise), qui a été construit à 0,16 m et empiète de 0,12 m dans la marge latérale ne respectant pas le 1 m réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation, Id-3, n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU établissent qu'il est pertinent d'exiger du demandeur l'installation d'une gouttière, ceci empêchant l'égouttement de l'eau de pluie sur la propriété voisine, et d'exiger qu'une sortie de la colonne d'écoulement soit à plus de 1 m de distance des lignes de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le matricule 0275-33-1713;

QUE le Conseil applique la recommandation du CCU en ce qui concerne l'installation d'une gouttière, afin d'empêcher l'égouttement de l'eau de pluie sur la propriété voisine;

QUE le Conseil applique la recommandation du CCU et exige que la sortie de la colonne d'écoulement soit à plus de 1 m de distance des lignes de propriété.

Adoptée

617-08-2020 9.3. DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI AU MAMH POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 1988, le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond (N° : MRC-66) est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2017, le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond (N° : MRC-773) est entré en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE le 24 janvier 2018, le conseil de la MRC de Drummond a adopté le Règlement de contrôle intérimaire numéro MRC-827 en vue de modifier le Schéma d'aménagement révisé (SAR) N° : 773 de manière à assurer la concordance au PMAD et procéder à des modifications diverses;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la *Loi* sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond, adopter tout règlement de concordance au susdit document;

CONSIDÉRANT l'ampleur et la nature des modifications au SAR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Règlement numéro 773-1 de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été donné à la séance du 11 février 2019 pour des services professionnels concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des motifs préalablement cités, le délai fixé à deux ans pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance est nettement insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a demandé un délai de huit (8) mois additionnels pour la réalisation de toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet de concordance, soit jusqu'au 15 mars 2020, mais que ce délai a été à nouveau insuffisant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la LAU, le MAMH peut prolonger à nouveau, à la demande d'une municipalité ou ville, un délai que lui impartit la Loi;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE demander au MAMH, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la LAU, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 15 janvier 2021, pour adopter tout règlement de concordance au SAR tel que modifié par le Règlement numéro 773-1 et adopté par la MRC de Drummond par sa résolution numéro MRC-11680/04/17

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMH de même qu'à la MRC de Drummond;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carole Pigeon, à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de juillet 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

618-08-2020 10.2. PARTENAIRES 12-18 / COTISATION 2020

CONSIDÉRANT l'intérêt que suscite l'implication du programme Partenaires 12-18 au sein de notre jeune communauté;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la charge par capita de 2.65 \$, calculée sur le recensement du 6 septembre 2019 de 1 477 citoyens, pour un montant de 3 914.05 \$, soit accepté tel que présenté aux membres du Conseil.

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 8 septembre 2020, dès 19 h 30, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Prenez note que la rencontre prévue à l'église Trenholm United Church, n'aura pas lieu.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

619-08-2020 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 21 h 25.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 8 septembre 2020